

AIX EN PROVENCE

Planche A - Vue 65

Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Aix-en-Provence
Planche A - Vue 65

PLU approuvé le : 23 juillet 2015
 Dernière procédure : Modification n°6 approuvée le 19 décembre 2019

Echelle 1 : 2 000 au format A0

Source : DGI Cadastre 2015
 Réalisation : Pôle Aménagement et Urbanisme

Légende

Zonage PLU :

- UI, Ulv - Zone d'intensification incitative et apaisée
- UM - Zone d'intensification maîtrisée
- UD, UDh - Zone d'intensification douce
- UR - Zone urbaine de rattrapage
- UC - Zone urbaine de campagne
- UPM1 - Zone de plan de masse
- UE, UEa, UEb, UEc, UEj, UEF, UEFs, UET - Zone urbaine à dominante d'activité
- 1AU, 1AU-DG, 1AU-VC - Zone à urbaniser
- 2AU - Zone à urbaniser différée
- UZD - Zone urbaine à développer
- A, A1, A2, A3 - Zone agricole
- Ap - Zone agricole d'enjeu paysager
- N - Zone naturelle
- Ns, Ns1, Ns2, Ns3, Ns4, Ns5, Ns6 - Secteur naturel

Linéaire de gabarit :

- 10 m. (orange)
- 13 m. (green)
- 16 m. (blue)
- 19 m. (red)
- 22 m. (dark blue)
- 25 m. (purple)

Linéaire d'implantation :

- linéaire d'implantation
- linéaire d'implantation Type a
- linéaire d'implantation Type b

Autres symboles :

- Secteur d'attente de projet
- Périmètre OAP
- Prescription de hauteur
- Emplacement réservé
- Marge de recul
- Zone d'implantation
- Servitude de passage piétonnier
- Axe de composition
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Elément paysager "masse boisée"
- Elément paysager "alignement d'arbres"
- Elément paysager "haie"
- Plantation à réaliser
- Terrain à cultiver

Patrimoine bâti :

- ★ Élément patrimonial Bastide
- ★ Élément patrimonial Ponctuel
- Élément patrimonial Linéaire
- Élément patrimonial Ensemble bâti
- Élément patrimonial Séquence Urbaine

Autres symboles :

- 🕒 Bâtiment identifié au titre d'un changement de destination - Patrimoine bâti
- 🌟 Bâtiment identifié au titre d'un changement de destination - Monument Historique
- ➡ Localisation de liaison piétonne
- ➡ Localisation de voirie
- ➡ Localisation des équipements publics

